

Débat sur l'assistance médicale à la procréation

Débat mouvant – Centre social de La Rabière

15 mars 2018

1. Thème retenu et questions mises au débat

La question principale posée a été « Faut-il élargir l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ? »

2. Description de la manifestation réalisée

Le débat mouvant a été organisé dans le cadre d'un groupe de discussion sur divers thème (Jeudi je pense) organisé régulièrement et ouvert aux personnes fréquentant le Centre social de La Rabière. La manifestation organisée le 15 Mars 2018 au centre social a duré 3H, avec successivement :

- un temps de présentation du cadre législatif et des pratiques actuelles
- un temps de questions d'explicitation sur ce cadre
- le débat mouvant

Il était demandé aux participants de se positionner sur des espaces d'accord, pas d'accord d'une part, et de se mouvoir sur une ligne juste, pas juste d'autre part. Ce qui définissait donc 4 zones : d'accord juste ; d'accord/pas juste ; pas d'accord/juste ; pas d'accord/pas juste.

A partir de ce positionnement premier, les participants prenaient la parole pour expliquer leur position s'ils le souhaitaient.

30 personnes étaient présentes.

3. Principales opinions évoquées, argumentaires présentés, propositions

1. En faveur de la modification de la loi

- a. Arguments

Liberté : Si deux femmes veulent donner de l'amour à un enfant, c'est injuste de les en empêcher. Il faut laisser sa chance à une maman qui n'a pas pu trouver de mari.

Non-discrimination/égalité : Comment pourrait-on décider de qui peut avoir un enfant, quels critères utiliser ? « Je ne me vois pas interdire à quelqu'un d'avoir un enfant ? »

Pragmatisme : On peut aussi être maltraité avec un papa et une maman. Certains enfants s'en sortent mieux avec les Oncles ou Tantes... Certaines femmes s'en sortent très bien en étant seule.

Trans générationnel : Lorsqu'une femme veut un enfant et ne le peut pas, c'est la famille, dans son ensemble qui est touché par la souffrance (grands-parents, frères et sœurs etc...), il faut donc éviter cette souffrance au maximum.

Progrès social: Le problème est celui du regard social, pas celui de la diversité des familles.

b. Préoccupations associées

Egalité : Elargir l'accès à la PMA sans autoriser la GPA serait injuste pour les couples d'hommes

Droit de l'enfant à connaître son histoire : Il faut permettre la levée de l'anonymat sur demande de l'enfant et acceptation du donneur : qui dit qu'il ne serait pas d'accord ? Le donneur pourrait décider de vouloir expliquer les origines, sans être le père social de l'enfant. On pourrait faire comme dans le cas de l'adoption : laisser le choix au donneur potentiel au début. En tant qu'enfant adoptée, on peut avoir envie de savoir d'où l'on vient à la naissance de ses propres enfants notamment. Les questions d'identité quand on devient maman sont partagées quel que soit le contexte dans lequel on devient parent.

2. En faveur du *Statu quo*

a. Arguments

Droit de l'enfant : On pense à l'intérêt de la femme ou du couple qui a envie d'avoir un enfant, mais pas à l'intérêt de l'enfant dans la manière dont on pose le problème.

Trans-générationnel : On peut détester son père biologique, il peut être maltraitant, ça ne change rien : au moins, on sait d'où l'on vient, on a une lignée, on appartient à une famille, on a des racines. Un enfant qui est avec un père et une mère, ça l'aidera pour sa vie de couple plus tard, si on voit tout le temps son parent seul, on n'a pas de modèle.

Non-discrimination/égalité : Les hommes vont demander la même chose, il faudra légaliser la GPA, où cela s'arrêtera-t-il ?

Responsabilité sociale: Dans le parcours scolaire, on voit bien que c'est difficile pour les enfants qui n'ont qu'un parent, on va créer des inégalités sociales. Si l'enfant n'a qu'un parent, le risque qu'il se retrouve seul est plus grand, c'est égoïste.

b. Préoccupations associées

Développement psychique de l'enfant : Un enfant a besoin de son papa et de sa maman pour être équilibré.

Droit de l'enfant à connaître son histoire : On considère le don de sperme comme le don d'organe, mais c'est très différent.

3. Préoccupations ne donnant pas lieu à un positionnement clivé

Neutralité : Peut-on vraiment se positionner éthiquement sur une telle question ? N'est-ce pas seulement un positionnement affectif ? Impossible de poser un jugement si l'on n'est pas concerné. Tout ce qui n'est pas naturel me semble comporter des risques.

GPA : Il doit être difficile de donner l'enfant après l'avoir porté pour des raisons financières. Au Togo, en intrafamilial il arrive d'adopter les enfants de sa sœur/frère lorsqu'on ne peut en avoir soi-même, ça évite la question de la nécessité financière si ça se passe en intrafamilial.

Remboursement de la PMA dans le cadre des demandes sociétales : Vu que ce n'est pas un problème de santé, peut-être qu'on pourrait imaginer une participation financière qui resterait à charge des demandeurs ? Ou alors une contrepartie sociétale comme devenir donneuse ou s'engager à aller témoigner de leur expérience, ça éviterait l'injustice sociale ?

Cadre des états-généraux : Il faudrait penser à sensibiliser le public à ces questions dès le collège.

4. Conclusion

1. Cadre d'interprétation

1/3 des participants connaissaient les lois de bioéthique et la moitié était parents.

La plupart des arguments ont été formulés avec clarté, ce qui nous a permis de rédiger le CR aisément, les positionnements étaient particulièrement nuancés et argumentés.

Une fois répartis sur les espaces, il y a eu peu de mouvement, ce qui autorise à présenter les arguments en 2 catégories et à extraire quelques données quantitatives.

Etant donné la forme du débat, on ne peut connaître l'importance accordée aux arguments par l'ensemble des participants, les arguments ont été présentés en suivant le déroulé du débat.

2. Analyse des données

Répartition des personnes en % tous arguments confondus			
	Modification de la loi	<i>Statu quo</i>	Neutre
% élargir l'accès à l'AMP pour les femmes seules	59.2%	14.8%	26%
% élargir l'accès à l'AMP pour les couples de femmes	55.5%	18.5%	26%

3. Interprétations et hypothèses de lecture

Le débat a eu lieu dans de bonnes conditions. Les participants ont eu à cœur d'argumenter leurs positions personnelles et d'écouter celle des autres. Nous n'avons pas eu de discours militant.

Il s'agissait d'un groupe constitué où les personnes étaient en confiance sans nécessairement être proches, ce qui fait qu'on a peu senti de pression du groupe et qu'on peut penser que les résultats reflètent au plus près les positions réelles et intimes de chacun.

On notera particulièrement qu'une part significative de personnes s'est interrogée sur la possibilité même de se prononcer éthiquement sur cette question puisqu'elles ont jugées qu'une expérience affective orientant le jugement était nécessaire pour se positionner.

On notera enfin l'importance qui a été accordée aux questions trans-générationnelles : appartenance à une généalogie familiale, impact de la souffrance du manque d'un enfant sur la totalité de la famille, transmission du modèle parental dans la construction individuelle.